



Rapport – Troisième édition du Camp Thématique Transfrontalier sur la Migration et l'Asile

📍 **Lieu** : ZAD, Nantes – France

📅 **Dates** : du 5 au 10 août

👤 **Représentation** : Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV)

👤 **Auteurs** : Hassane Ammari - Sanae SALMI- Moussaoui Mohamed Abdellah



Introduction

La troisième édition du **Camp Transfrontalier sur la Migration et l'Asile** s'est tenue dans un contexte caractérisé par une intensification des mouvements migratoires et une recrudescence des politiques restrictives et sécuritaires qui fragilisent davantage les personnes en mobilité. Cet espace d'échange et de réflexion a rassemblé des acteurs associatifs, des défenseurs des droits humains, des chercheurs ainsi que des personnes migrantes elles-mêmes, afin de partager analyses et expériences.

L'objectif principal était de dresser un **état des lieux critique et documenté des réalités migratoires contemporaines**, tout en identifiant les défis actuels, les bonnes pratiques observées et les perspectives communes pour renforcer la protection et la dignité des personnes concernées.

En amont du démarrage officiel des ateliers, une journée a été consacrée à la **mise en visibilité du travail de l'Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV)**. Cette présentation a permis de mettre en lumière le **champ d'intervention** de l'association, ses **activités principales**, notamment le traitement des dossiers relatifs aux personnes disparues, ainsi que sa **zone d'action**. Elle a également mis en exergue les **objectifs stratégiques** poursuivis par l'AMSV et valorisé les **partenariats de référence** qui accompagnent et renforcent son action.



Atelier 1 – Assistance juridique et accompagnement des migrants.



L'atelier consacré à l'assistance juridique a permis de mettre en évidence l'importance d'une prise en charge complète et structurée des victimes, en particulier face aux violences policières, aux abus institutionnels et aux nombreux obstacles judiciaires.

Les discussions ont montré que la défense des droits des migrants et des personnes en situation de vulnérabilité ne peut se limiter à une approche technique, mais doit intégrer des dimensions humaines et solidaires. Ainsi, il a été rappelé que le recueil et la préservation des témoignages, des preuves matérielles et des dossiers médicaux sont essentiels pour renforcer les procédures judiciaires et garantir l'accès à la justice.

Les participants ont également souligné la nécessité d'assurer la défense des victimes dès l'interpellation, notamment en facilitant l'accès à des avocats engagés et expérimentés, capables de conjuguer expertise technique et sensibilité aux droits humains.

La mise en place d'une relation de confiance entre avocat et victime a été présentée comme un élément fondamental pour assurer une défense efficace et respectueuse de la dignité de la personne.

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'atelier a insisté sur l'importance d'une **dimension collective et solidaire**, mobilisant réseaux d'avocats, juristes, ONG et collectifs citoyens afin de mutualiser les expériences, d'harmoniser les outils de travail et de résister ensemble à la criminalisation croissante des migrants et des défenseurs des droits. Dans cette perspective, plusieurs recommandations concrètes ont été formulées : la création de **cliniques juridiques mobiles transfrontalières** pour rapprocher les services juridiques des zones de terrain, la **standardisation des formulaires de témoignage et de consignation des faits** afin de garantir une meilleure sécurisation des preuves, ainsi que le **renforcement des réseaux de coopération** entre acteurs de terrain et institutions.

En définitive, cet atelier a rappelé que l'assistance juridique constitue non seulement un outil de défense, mais aussi un **levier de dignité, de résilience et de justice**. Garantir aux migrants un accès équitable aux mécanismes judiciaires et administratifs, tout en sécurisant les preuves et en protégeant les victimes, apparaît comme une priorité incontournable pour répondre aux violations persistantes et promouvoir une justice réellement accessible à tous.



Atelier 2 – Criminalisation de la migration.



La **criminalisation des migrants et des acteurs de solidarité** constitue aujourd'hui l'un des phénomènes les plus préoccupants dans le champ migratoire. Elle ne se limite pas à un discours stigmatisant, mais se manifeste par des pratiques concrètes, souvent brutales, qui traduisent une volonté de réprimer aussi bien les personnes en mobilité que celles et ceux qui leur viennent en aide.

Au **Sénégal**, un exemple particulièrement alarmant a été relevé : celui d'une personne gravement malade, contrainte d'emprunter la route migratoire vers l'Europe dans l'espoir d'accéder à des soins médicaux. Cette personne a été poursuivie en justice à la suite d'un naufrage, alors qu'elle était avant tout victime d'une situation de vulnérabilité et de mobilité forcée. Ce cas illustre les dérives d'un système qui tend à transformer des situations de survie en infractions pénales, assimilant les migrants à des délinquants et effaçant les causes profondes de leur départ.

En **Algérie**, d'autres violations particulièrement graves ont été documentées. Des migrants, identifiés par le port de bracelets liés à une organisation humanitaire, ont été arrêtés, frappés et torturés afin d'obtenir des aveux forcés. De telles pratiques montrent jusqu'où peut aller la criminalisation de l'action humanitaire, transformée en prétexte de persécution et de violence. Elles mettent également en évidence le danger de l'instrumentalisation de signes de solidarité tels que de simples bracelets qui deviennent des marqueurs de suspicion aux yeux des autorités. Ces situations, loin d'être isolées, traduisent une tendance structurelle et inquiétante : **assimiler migrants et défenseurs des droits humains à des criminels**, ce qui fragilise le droit à la protection et remet en cause les principes les plus fondamentaux des droits humains universellement reconnus.

Le **défi majeur** réside dans cette double pression exercée simultanément sur deux fronts. D'un côté, la répression policière et judiciaire cible directement les personnes en mobilité, les privant de leur droit à la dignité, à la protection et à la justice. De l'autre, les défenseurs des droits, les ONG et les collectifs citoyens sont eux-mêmes la cible de mesures restrictives et de pressions, en particulier concernant le **financement extérieur**. Ces restrictions limitent leur autonomie, réduisent leur capacité d'action et compromettent la pérennité de leurs interventions humanitaires et de plaidoyer.

Dans ce contexte, la criminalisation apparaît non seulement comme un outil de contrôle migratoire, mais aussi comme un moyen de dissuasion contre la solidarité, réduisant les espaces d'action civile et humanitaire et contribuant à invisibiliser les violations subies par les migrants.

Face à cette situation, plusieurs **recommandations stratégiques** ont été formulées. D'abord, la nécessité de créer un **groupe de réflexion spécifiquement dédié à la criminalisation en Algérie**, permettant d'analyser, documenter et alerter sur les cas recensés. Ensuite, la mise en place de **mécanismes de soutien juridique ciblés** pour accompagner les personnes poursuivies, qu'il s'agisse de migrants ou d'acteurs solidaires. Enfin,

les participants ont souligné l'importance de diffuser des **analyses juridiques multilingues**, traduites en arabe, français, anglais et autres langues régionales, afin de mobiliser plus efficacement les **réseaux transnationaux** et de renforcer les campagnes de plaidoyer à l'échelle internationale.

Ainsi, la lutte contre la criminalisation ne peut se limiter à une réaction ponctuelle : elle doit s'inscrire dans une **démarche collective, transfrontalière et durable**, mobilisant à la fois les instruments juridiques, les réseaux associatifs et la solidarité internationale, afin de défendre la liberté d'action humanitaire et le droit des migrants à la protection et à la dignité.



Atelier 3 – Liberté de circulation et droit à une migration digne



La question de la **liberté de circulation** a constitué un point nodal des débats et s'est imposée comme une préoccupation majeure dans le contexte migratoire actuel. Les échanges ont mis en évidence que les **politiques restrictives** en vigueur, largement fondées sur une logique d'**externalisation des frontières européennes**, contribuent à aggraver la vulnérabilité des personnes en mobilité. Ces politiques ne se limitent pas à restreindre l'accès aux territoires, mais génèrent une multitude de risques, allant des **naufrages en mer Méditerranée et Atlantique**, aux **détentions arbitraires dans les pays de transit**, en passant par les **disparitions forcées ou inexplicables** qui marquent tragiquement les routes migratoires.



Les obstacles à la mobilité dépassent ainsi le cadre de simples entraves administratives ou logistiques : ils produisent des **conséquences directes et dramatiques sur la vie, la sécurité et la dignité des migrants**. La restriction de la circulation se traduit, pour de nombreuses personnes, par une exposition accrue aux réseaux de traite et de trafic, une exploitation systématique, et une marginalisation sociale et juridique dans les pays de transit et de destination.

Le principal défi identifié réside dans la **criminalisation croissante des migrants eux-mêmes, mais également des acteurs de solidarité** – associations, collectifs citoyens, défenseurs des droits humains – dont l'action est parfois entravée, voire poursuivie pénalement, au nom de la lutte contre l'« immigration illégale ». Cette criminalisation fragilise l'espace humanitaire et réduit considérablement la capacité des organisations à apporter protection et assistance aux personnes en situation de mobilité.

Face à cette situation, plusieurs recommandations ont émergé. Il a été souligné la nécessité de **renforcer le plaidoyer en faveur de la reconnaissance du droit fondamental à la mobilité**, en inscrivant ce droit dans les politiques publiques nationales et régionales. Les participants ont également insisté sur l'importance de **mettre en place un observatoire transfrontalier** destiné à surveiller et documenter les entraves à la circulation, ainsi que sur l'urgence de **systématiser la collecte et l'analyse des données relatives aux violations des droits humains**, notamment les cas de **personnes disparues et de décès** sur les routes migratoires. Une telle démarche contribuerait à rendre visibles ces réalités, à interpeller les décideurs et à mobiliser la communauté internationale en faveur de solutions respectueuses des droits humains et de la dignité des personnes en migration.

Atelier 4 – Lutte contre la traite et soutien aux victimes

La traite des êtres humains reste une réalité sur les routes migratoires. Les participants ont rappelé que les réseaux criminels exploitent la vulnérabilité des personnes en déplacement, tandis que les mécanismes de protection demeurent faibles et insuffisants. Trop souvent, les victimes sont criminalisées plutôt que protégées, ce qui ajoute une double peine à leur parcours.

Face à ces défis, la coopération associative transnationale est apparue comme essentielle. Les recommandations portaient sur la mise en place de mécanismes sécurisés de signalement, le développement d'une assistance juridique et psychosociale spécialisée, ainsi que la formation des acteurs communautaires et associatifs afin de mieux identifier et accompagner les victimes de traite.

Axe 5 – Régularisation, documentation des disparus et détenus

La régularisation des migrants, la documentation des disparus et la prise en charge des détenus constituent un axe crucial. Les discussions ont révélé un manque de transparence dans les procédures de régularisation et l'absence de mécanismes officiels pour recenser les disparus et décès en migration. Les familles se retrouvent souvent sans réponse ni soutien institutionnel. Les recommandations incluaient la création d'une base de données collective pour documenter les cas, le plaidoyer auprès des États pour assumer leurs responsabilités en matière d'identification et de rapatriement, ainsi que la mise en place d'un mécanisme associatif transnational de suivi et d'accompagnement des familles concernées.

Organisation et actions prévues

Pour consolider les acquis du camp, plusieurs actions ont été décidées : la création d'un groupe Signal pour faciliter la coordination, l'identification de volontaires et la définition des rôles, l'ouverture d'un compte bancaire spécifique pour les activités collectives, ainsi que l'organisation d'événements de collecte de fonds (en liquide ou par transferts). Un soutien logistique et financier a également été prévu pour accompagner les familles, couvrir les frais de transport et trouver des solutions légales pour les transferts d'argent vers certains pays, notamment l'Algérie. Enfin, un soutien juridique renforcé a été proposé pour les cas spécifiques liés à la criminalisation des migrants et de leurs soutiens, particulièrement au Sénégal et en Algérie.



Conclusion

La troisième édition du Camp Transfrontalier sur la Migration et l'Asile a permis de dégager plusieurs constats majeurs. Elle a mis en lumière la **gravité des violations persistantes** auxquelles font face les migrants – naufrages, disparitions, violences policières, détentions arbitraires, criminalisation – et a souligné le caractère systémique de ces atteintes dans un contexte d'externalisation des frontières et de durcissement des politiques migratoires.

Au-delà du diagnostic, les débats ont insisté sur l'**urgence de renforcer la documentation**, en systématisant la collecte de témoignages, de données et de preuves relatives aux violations. Cette démarche est indispensable pour rendre visibles les réalités du terrain, interpeller les décideurs et nourrir un plaidoyer crédible au niveau national et international.

Les échanges ont également rappelé la nécessité de développer une **solidarité transfrontalière** plus structurée, reposant sur des réseaux d'ONG, de collectifs citoyens, d'avocats et de chercheurs capables de mutualiser leurs ressources et d'agir de manière concertée. Une telle dynamique constitue un levier essentiel pour résister à la criminalisation croissante des migrants et des acteurs de solidarité.

Enfin, le camp a mis en avant le rôle central de la **protection juridique**, en appelant à la création de cliniques juridiques mobiles, au renforcement des réseaux d'avocats spécialisés et à la diffusion d'outils multilingues permettant de sécuriser les procédures et d'accompagner efficacement les victimes.



En somme, cette rencontre a confirmé que la défense des droits des migrants ne peut se limiter à des interventions ponctuelles, mais doit s'inscrire dans une **stratégie collective, durable et transnationale**, plaçant la dignité humaine et la justice au cœur des politiques migratoires.



Dans le cadre de sa mission humanitaire qui se traduit par la protection des droits et la solidarité, et pour la concrétisation de son ouverture sur tous les intervenants dans le domaine de la migration et d'aides aux migrants, j'étais invité par l'Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable AMSV Oujda, en ma qualité d'étudiant chercheur en cycle Doctoral en matière de migration et asile à la faculté des sciences juridiques économique et sociale de l'Université Mohammed premier d'Oujda, pour participer à l'événement « Transborder Summer Camp 3 » qui s'est déroulé du 5 au 10 Aout 2025 à la ZAD (Zone à Défendre) de notre Dame des Landes loin de la ville Française de Nantes d'environ 25 Km.

Cet évènement se tient chaque trois ans, après le premier en Juillet 2019, et le deuxième en Juillet 2022, vient en Aout 2025 le troisième « Transborder Summer Camps TSC » pour réunir 750 militants/activistes de différentes luttes issus de 100 lieux du monde pendant 4 journées (puisque les 2 premières ont été réservées à l'accueil, installation et aux connaissances et établissement de terrain d'entente) d'échanges stratégiques, débats et commémorations qui visent à construire un front résistant/solide et uni contre les lois répressives, la multiplication des xénophobes et meurtrières contre l'immigration, la montée du discours haineux et fascisme au sein des institutions et dans l'espace public. Pour cela le TSC de cette année s'est organisé autour du thème « l'interconnexion des luttes », et dans ce sens l'AMSV a empreint cette édition sur 2 volets : les liens tissés avec les différents groupes impliqués dans les luttes et défense des droits des migrants et justice sociale, ainsi que la participation active, remarquable et pertinente des trois représentants de l'AMSV (son président Mr. Hassane Ammari, l'étudiante chercheuse en Doctorat Mlle. Sanae Salmi et moi-même Mr. Moussaoui Mohamed Abdellah) dans les différents ateliers tenus tout au long des journées du TSC.

Pour ma participation à cet événement, je tiens à vous informer que j'ai rejoint le camp TSC Mercredi 6 Aout puisque mon visa Schengen commence le 5 Aout et j'étais obligé de prendre le vol d'Oujda vers Lille avant de se diriger vers la ZAD à côté de Nantes. Mon arrivée le deuxième jour du camp s'est coïncidé avec les mots d'ouverture et de présentation des travaux et contributions de chacun des participants, où j'ai apprécié l'intervention perspicace de Mr. Hassane Ammari autour de la présentation de l'AMSV, son champ de travail et ses réalisations locales, régionales et internationales.

Après l'ouverture, les 3 représentants de l'AMSV ont mis en lumière, pour les personnes intéressées, les luttes de l'Association Marocaine en utilisant les bannières/banderoles et affiches mentionnant les revendications de l'AMSV et les fiches identitaires (avec photos) de plusieurs migrants (Marocains, Algériens, Libyens, Soudanais...) disparus tout au long de la route migratoire, ces banderoles et affiches ont été attachés dans le centre du « village de la solidarité TSC », ainsi que dans une grande tente (l'AMSV était la seule association qui a pu décrocher une tente à lui seule vu l'importance de ses luttes, réalisations et expériences en matière d'aide aux migrants vulnérables).



Le Jeudi 7 Aout, j'ai participé à coté de Mr. Hassane Ammari à un atelier sur le thème « combattre la violence policière et étatique » contre les immigrés, où Mr. Hassane a soulevé les activités de l'AMSV en la matière ainsi que son appartenance et impact au sein du réseau international « Abolir Frontex », avant que j'intervienne pour mettre le point sur quelques terminologie juridique en relation avec la violence, tout en qualifiant l'agressivité policière comme violence matérielle qui n'est que le résultat d'une violence morale exercée par les différentes lois et institutions législatives, plus une violence verbale pratiquée par les discours haineux et homophobes des politiciens et médias... par la suite on a rejoint l'atelier « soutien aux victimes » qui s'est focalisé sur les personnes disparues et les pistes de solidarité et résistance... ces 2 ateliers étaient riches et profonds grâce à la qualité des échanges et débats qu'ils ont connu. Après on a rejoint le stand de l'AMSV au « village de la solidarité » afin d'échanger et éclaircir le travail de l'Association Marocaine pour les participants.

Le vendredi 8 Aout, et après avoir assister à une partie de l'intervention de Mr. Hassane Ammari à l'atelier « action commémorative » où il a soulevé les efforts de l'AMSV pour lutter contre l'oubli des disparus, tout en plaidant localement et mondialement afin de reconnaître la journée internationale pour la commémoration des migrants disparus dans les routes migratoires, j'ai rejoint l'atelier « utilisations et limites de la loi pour défendre les droits », pour mentionner dans mon intervention que le droit peut être un outil de lutte contre les pratiques racistes, violents et discriminants contre les immigrés, en militant – par exemple – pour la modification des lois nationales de migration qui sont répressives, et j'ai donné le model de la loi 64.14 relative au droit de présenter des motions en matière législative, qui offre aux citoyens Marocains la possibilité, selon des conditions, pour proposer la modification de quelques lois y compris celles des étrangers et migrants. Par la suite j'ai soulevé la possibilité d'adresser des réclamations individuelles ou collectives par les immigrés victimes de violation de leurs droits aux différentes comité conventionnelles de l'ONU face à l'Etat coupable qui a ratifié ladite convention... juste après, et pareil au journées précédentes, on a rejoint le stand de l'AMSV au « village de la solidarité » pour plus d'échange avec les participants.

Quant au Samedi 9 Aout, j'ai assisté à l'intervention de Mr. Hassane lors de l'atelier « lutte contre la déportation », avant de mener mon intervention au niveau d'un autre atelier intitulé « anti-répression/criminalisation », où j'ai met le point sur les lacunes et les contradictions juridiques à l'intérieur de la nouvelle loi de migration de l'Union Européenne (UE), et entre celle-ci et les lois nationales de migration dans les différents pays de l'UE... après on a rejoint notre stand de l'AMSV pour partager l'expérience de cette dernière avec les dizaines de participants qui ont apprécié le travail de l'AMSV.

Le soir de ce samedi a connu une cérémonie de commémoration pour plusieurs disparus en présence de leurs familles, durant laquelle des témoignages et expériences émouvantes ont été présentés.

Enfin, Dimanche 10 Aout 2025 était réservé au nettoyage et démontage des tentes et des installations du camp pour la préparation du départ des 750 participants qui ont animé cet événement.

En parallèle de la participation active dans les différents ateliers du TSC, les représentants de l'AMSV étaient fort présents dans les activités liées à l'organisation et bon déroulement du camp (montage des tentes, cuisine, installations...), en plus de la traduction arabo-français et français-arabe qui a été menée avec succès par Mr. Hassane Ammari lors de plusieurs ateliers...

En conclusion, je tiens à remercier de tout cœur tous les membres du bureau de l'Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable AMSV Oujda pour les efforts déployés et leur militantisme acharné à côté d'une catégorie vulnérable tel que les migrants. En outre je saisis l'occasion pour remercier vivement et profondément le président de l'AMSV Mr. Hassane Ammari qui était l'homme digne de représenter cette Association, et avec qui j'ai appris énormément de choses en relation avec la thématique migratoire grâce à sa qualité d'homme de terrain unique. Je remercie également ma collègue Mlle. Sanae Salmi pour ses ajouts et collaboration tout au long de cet événement.

Oujda le, 9 Septembre 2025.